

# CPS info

N°36 – Décembre 2015

Pour adresse:

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général  
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 50 20 – Fax 021 316 50 69

## Actuel

*Le rapport d'activité 2014 du CPS est disponible au secrétariat.*

*Le rapport du CCF concernant la facture sociale 2014 est à disposition des communes qui en feront la demande à la chancellerie, [info.chancellerie@vd.ch](mailto:info.chancellerie@vd.ch)*

## Agenda

**Dernières séances du CPS :**

*16 juin 2015, 15 septembre 2015, 10 novembre 2015*

**Prochaine séance du CPS :**

*22 mars 2016*

## Contacts

### Présidence

*Laurent Wehrli, Syndic de Montreux, [wehrli.laurent@bluewin.ch](mailto:wehrli.laurent@bluewin.ch)*

### Représentants des communes

*Jean-Michel Clerc, président du Conseil des régions RAS, [jmiclerc@bluewin.ch](mailto:jmiclerc@bluewin.ch)*

*Nathalie Saugy, Présidente ARAS Jura-Nord Vaudois, [nsa@ylb.ch](mailto:nsa@ylb.ch)*

*Oscar Tosato, Municipal à Lausanne, [oscar.tosato@lausanne.ch](mailto:oscar.tosato@lausanne.ch)*

### Représentants de l'État

*Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, [anne-catherine.lyon@vd.ch](mailto:anne-catherine.lyon@vd.ch)*

*Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS, [pierre-yves.maillard@vd.ch](mailto:pierre-yves.maillard@vd.ch)*

*Philippe Leuba, chef du DECS, [philippe.leuba@vd.ch](mailto:philippe.leuba@vd.ch)*

### Secrétariat

*Caroline Knupfer, secrétaire générale adjointe DSAS, [caroline.knupfer@vd.ch](mailto:caroline.knupfer@vd.ch)*

## Sommaire

Dans sa séance du 11 novembre 2015, le Conseil a préavisé positivement la dernière version de la révision de la LASV et de la LPCFam.

Il a pris connaissance du projet de réponse au postulat Wyssa demandant une modification de la composition du CPS et de l'EMPL modifiant la LOF.

Etant donné que deux options concrètes sont actuellement en discussion, il réserve son préavis définitif après avoir pris connaissance des résultats de l'évaluation externe.

Le Conseil a par ailleurs adopté le programme 2016 de lutte contre le surendettement et a pris connaissance de l'activité du Fonds de lutte contre la précarité.

Enfin, il a discuté de la poursuite du mandat du président du Conseil suite à son élection au Conseil national. Ce dernier a accepté de continuer son mandat au moins jusqu'à la fin du premier trimestre 2016.

## Décisions et préavis du CPS

### Projet du rapport du CE en réponse au postulat Wyssa demandant une modification de la composition du Conseil de politique sociale et EMPL modifiant la LOF

*Le Conseil réserve son préavis définitif après prise de connaissance des résultats de l'évaluation externe du CPS.*

Suite à une discussion avec la postulante qui est également présidente de l'Union des communes vaudoises et avec la présidente de l'Association des communes vaudoises, il est proposé de modifier la composition du Conseil. Cette modification demandera une révision de la LOF. L'idée consiste à intégrer des représentants des comités des deux associations au sein du Conseil. Pour donner suite à la demande de la postulante, deux options sont à l'étude. Le Conseil n'a pour l'heure pas tranché en faveur de l'une ou de l'autre option en réservant son avis aux conclusions du rapport d'évaluation prévu pour la fin 2015.

### Programme de lutte contre le surendettement et fonds de lutte contre la précarité

*Le Conseil adopte le programme 2016 de lutte contre le surendettement et a pris connaissance de l'activité du Fonds de lutte contre la précarité*

Le programme de prévention du surendettement (PPS), lancé par le Conseil de politique sociale (CPS), est reconduit chaque année depuis son lancement formel en 2007. Le SPAS a soumis au Conseil un premier bilan des activités menées en 2015 et des propositions relatives à la poursuite de ce programme en 2016. Il est proposé de reconduire en 2016 pour l'essentiel les actions réalisées dans le programme 2015. Par ailleurs, un premier état des lieux du Fonds de lutte contre la précarité a été transmis au CPS pour information.

Les actions suivantes seront poursuivies en 2016 comme les années précédentes : permanence téléphonique Info budget, cours collectifs « Gestion de budget », Conseil en budget, communication grand public et actions en milieu scolaire. Quant aux actions de prévention auprès des jeunes en milieu extra-scolaire, la pertinence de créer une plateforme Internet dédiée aux jeunes, en lien avec CIAO et easyimpots.ch, sera à étudier. Il est prévu de publier en mars 2016 une annonce Info budget dans l'édition spéciale du magazine PolCant info N°100 puisqu'il est livré comme « tous ménages ». L'impact de cette action devra être évalué selon le nombre d'appels à la permanence Info budget. Les moyens seront légèrement accrus pour répondre à la demande croissante de la prestation « Tout compte fait ». Le nombre de spectacles pour les jeunes adultes en difficulté sera augmenté vu l'augmentation du nombre de participants.

Enfin, les séances d'information et de sensibilisation pour demandeurs d'emploi seront uniquement proposées à l'ORP de Lausanne par le SSL-Unafin et au sein de l'unité commune CSR-ORP.

Le Règlement instituant un Fonds de lutte contre la précarité (ci-après le Fonds) du 27 août 2014 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2015 pour une période probatoire de trois ans.

Le bilan de l'année écoulée est positif. Le nombre de demandes de prêt correspond aux attentes. La collaboration entre les acteurs (Organismes GBS, Comité de direction du Fonds, SPAS, organisme de gestion et bénéficiaire) est mise en place et se déroule de manière harmonieuse. Le Comité de direction (CoDir) est composé des représentants de l'ACV (SPAS, SASH, ACI), de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et de la Banque cantonale vaudoise. En 2015, le CoDir a traité lors de 6 séances ordinaires 35 demandes de prêt concernant 32 ménages. Il a décidé d'accorder 21 prêts pour un montant total de 247'000 francs. Il s'agit de 12 situations. Dans 5 cas, il a accédé aux demandes de modifications. Aucun manquement de la part des bénéficiaires de prêt n'a été constaté à ce jour concernant les remboursements mensuels. La gestion opérationnelle (versements aux créanciers et suivi des remboursements) est confiée à l'association AIGC.

## Révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et de la loi sur les prestations cantonales pour famille et la rente-pont (LPCFam)

*Le Conseil a préavisé positivement les dernières modifications de ces deux projets de révision de lois.*

Les dernières modifications concernent d'abord les mesures destinées aux jeunes adultes à l'aide sociale. Un changement apporté dans la dernière version concerne le loyer du jeune. Pour des raisons d'harmonisation avec les bourses d'étude, le DSAS propose de conserver le forfait loyer au lieu de prendre en compte le loyer effectif pour ce groupe cible.

Concernant le contentieux LAMal, une modification du dispositif est proposé afin d'éviter que le Revenu d'insertion ne devienne un dispositif de sanction contre un débiteur. La solution trouvée consiste donc de sortir le contentieux RI du contentieux général LAMal en mettant sa gestion sous la responsabilité du SPAS. Cela signifie que les bénéficiaires du RI qui ne paient pas leurs primes d'assurance-maladie devront faire face à une retenue sur le forfait d'entretien après avoir reçu un avertissement.

Quant aux enquêteurs, l'Etat assermentera désormais les enquêteurs et aura de ce fait la compétence de préavisé les engagements et les licenciements de ce corps de métiers géré par les ARAS.

## Composition du Conseil de politique sociale

*Le Conseil a pris note que le président du Conseil conserve sa fonction au moins durant le premier trimestre 2016.*

Le président Laurent Wehrli met en discussion la poursuite de son mandat suite à son élection au Conseil national. Le Conseil transmet à M. Wehrli sa note de reconnaissance concernant l'excellence dont il a accompli son mandat. Il souhaite qu'une éventuelle démission puisse être préparée en douceur et demande à M. Wehrli de continuer à assumer la présidence au moins jusqu'à la fin du premier trimestre 2016. Ce dernier accepte cette proposition. Le CPS reprendra la discussion dans sa prochaine séance.

## Objets inscrits à l'agenda du Conseil

- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Wyssa demandant une modification de la composition du Conseil de politique sociale
- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Labouchère – Mieux connaître les différents types d'aides sociales et leurs bénéficiaires et interpellation Jobin - L'attractivité des aides sociales est-elle une bombe à retardement »
- EMPL modifiant la loi du 23 septembre 2008 d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille en réponse à l'interpellation Aubert « Un bébé, des jumeaux, des triplés et toujours le même congé maternité ».
- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bendahan pour un congé parental vaudois facultatif subventionné
- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dolivo pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de policliniques dentaires régionales dans le canton
- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dolivo – Le revenu déterminant unifié (RDU) répond-il aux objectifs poursuivis par la loi ?
- Projet de révision de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
- Rapport sur la politique de maintien à domicile des personnes en situation de handicap
- Projet de révision de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont.

## Dates des séances 2016

- 22 mars / 24 mai / 14 juin / 13 septembre et 22 novembre 2016

Le Bureau du Conseil

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie  
Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région  
Députées et députés au Grand Conseil  
Services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SESAF, DSI  
Secrétariats généraux des départements concernés : DECS, DFJC, DIS, DIRH  
Préfètes et préfets  
Contrôle cantonal des finances  
Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés